



DECISION

Décision N° CM/2024/ 116

Convention d'occupation temporaire d'une salle municipale avec l'association « La Boîte à son et image »

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal en séance du 5 juillet 2020, portant les délégations consenties au Maire de Senlis par le Conseil Municipal en vertu des articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 1ère Adjointe au Maire, n° 221 en date du 30 septembre 2020,

Vu la demande reçue de l'association « La Boîte à son et image » afin d'obtenir la mise à disposition de la salle de l'Obélisque, située 4 ter Route de creil 60300 Senlis,

Considérant la mise à disposition de la salle de l'Obélisque afin que l'association « La Boîte à son et image » puisse y tenir, Une exposition nommée « CINEXPO SENLIS 2024, les 12 et 13 octobre 2024,

DECIDONS :

Article 1 : Procéder à la mise en place d'une convention d'occupation temporaire d'une salle municipale avec l'association « La Boîte à son et image », représentée par Monsieur Stéphane PAUCHET Président de l'association.

Article 2 : La présente convention est établie à titre gracieux pour la période du samedi 12 octobre 2024, 8h30 au lundi 14 octobre 2024, 14h.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- L'intéressé

Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation

Marie-Christine ROBERT
1ère Adjointe déléguée aux
Affaires culturelles

Fait à Senlis, le

11 AVR. 2024



11 AVR. 2024

Cette décision a été,
Reçue en Ss-Préfecture le :
Notifiée le :

Publiée sur le site internet de la collectivité le : 11 AVR. 2024